



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3365
1er mars 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DU 1er MARS 1955 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'EGYPTE

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention la question urgente ci-après :

Hier, vers 20 heures 30, un détachement israélien en armes, dont l'effectif a été évalué à deux sections, a franchi la ligne de démarcation d'armistice à l'est de Gaza et a pénétré d'environ trois kilomètres en territoire placé sous l'autorité de l'Egypte jusqu'à l'emplacement d'un camp militaire égyptien. Il a fait sauter les bâtiments du camp avec des explosifs, puis a balayé les décombres du feu de ses armes automatiques. Il a fait sauter avec des explosifs la station de pompage qui se trouvait à proximité. Au cours de l'attaque, un capitaine et quatorze sous-officiers et soldats égyptiens ont été tués; seize autres sous-officiers et soldats ont été blessés.

Deux heures plus tard, une section de vingt-cinq hommes commandée par un lieutenant, qui se rendait en camion d'un camp situé au sud de Gaza vers le camp égyptien attaqué pour en renforcer la garnison, est tombée dans une embuscade tendue par des soldats israéliens dont la mission dans cette agression était d'empêcher les renforts d'arriver au lieu de l'incident. Dans cette embuscade, vingt-deux militaires ont été tués; quatorze, dont le chef de section, ont été blessés.

On compte trente-sept militaires égyptiens et deux civils tués, trente militaires et deux civils blessés.

Le Gouvernement égyptien exprime sa profonde inquiétude devant cette attaque armée, manifestement préméditée que des troupes israéliennes ont lancée contre des troupes égyptiennes dans un territoire placé sous l'autorité de l'Egypte.

Cet acte d'agression brutal, qui constitue une violation flagrante de la Convention d'armistice général égypto-israélienne dépasse de loin toutes les agressions que les Israéliens ont perpétrées antérieurement depuis la conclusion de la Convention d'armistice et, sans aucun doute, menace gravement la paix et la sécurité dans la région.

Je réserve entièrement tous les droits de mon Gouvernement en ce qui concerne les conséquences de ce grave acte d'agression.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir communiquer la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant de l'Egypte au
Conseil de sécurité
(signé) Omar Loutfi

